

20 juil 2022 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2022](#)

Bien-être mental au travail : octroi de subsides pour l'exécution des projets pour les travailleurs indépendants

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal octroyant des subsides pour l'exécution des projets pour les travailleurs indépendants dans le cadre du Plan d'action fédéral "Bien-être mental au travail".

Le projet exécute la phase 2 du Plan d'action fédéral qui concerne l'appel à projets pour la prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux liés aux activités des indépendants, coordonné par le SPF Sécurité sociale.

Le projet prévoit l'octroi d'une subvention aux trois projets suivants, sélectionnés en 2022 et 2023 :

- Gezond ondernemen | Acerta sociaal verzekeringsfonds : le projet entend sensibiliser l'indépendant aux risques liés au stress de longue durée, à la charge psychosociale et aux préoccupations financières. Une fois sensibilisé, l'indépendant peut identifier, à l'aide d'un autodiagnostic, les facteurs de risques alarmants en ce qui le concerne. Une plateforme d'e-learning, des ateliers actifs et des conseils en ligne permettront ensuite de s'attaquer de manière ciblée à ces facteurs de risques.
- Icarus | UCM National : le projet vise à inviter les indépendants francophones à s'armer contre les risques psychosociaux liés à leur métier au moyen de conférences, d'ateliers, de tests, de partage de bonnes pratiques et de sessions d'accompagnement individuel calibrées. Le projet a pour objectif de mener différents tests et enquêtes auprès des indépendants francophones afin d'évaluer au préalable leur degré de sensibilisation ainsi que les facteurs de risques et les symptômes qui les affectent.
- Samen sterker ondernemen | Liantis sociaal verzekeringsfonds : le projet exploite les conclusions que Liantis a tirées de son précédent projet « De veerkrachtige zelfstandige » (l'indépendant résilient) et vise à sensibiliser les entrepreneurs indépendants aux risques mentaux, à les informer et à les conseiller dans ce domaine, à quatre moments clés stressants de leur carrière. La valeur ajoutée d'un coaching de groupe sera examinée et un baromètre du bien-être sera élaboré.

Le Conseil des ministres marque en outre son accord sur le déblocage des autres crédits pour la phase 2 "Soutien opérationnel" et "Communication et divers" pour 2022 et 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be